

Grenoble INP - UGA

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Ingénieur-e de prévention des risques, ouvert au titre de l'affectataire Grenoble INP - UGA, session 2024

L'administrateur général de Grenoble INP – UGA,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle G (patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention), emploi-type Ingénieur-e de prévention des risques, ouvert au titre de l'affectataire Grenoble INP - UGA, au titre de l'année 2024 :

Madame LANGEVIN Vanessa, ingénieure d'études hors classe, présidente, Grenoble INP - UGA, Grenoble.

Madame GOSSEYE Séverine, ingénieure d'études de classe normale, vice-présidente, Grenoble INP - UGA, Grenoble.

Madame FOERSTER Delphine, ingénieure d'études hors classe, experte, Université Claude Bernard Lyon 1, Lyon.

Monsieur NOYÉ Philippe, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université Paris Cité, Paris.

Monsieur RABUEL Vincent, ingénieur d'études de classe normale, expert, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Monsieur ROY Laurent, ingénieur de recherche hors classe, expert, Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche, Paris.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Grenoble, le 25/07/2024,